



## Termes de référence

### **Premier Atelier du Sous-groupe de Travail Aires Protégées et Faune Sauvage de la COMIFAC**

#### **1. Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence, notamment l'axe stratégique n°4 (4.2) relatif à la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières, et l'axe stratégique n°5 (5.4) portant sur la lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a conclu un Protocole d'Accord avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) donnant mandat au RAPAC sur les questions relatives à l'aménagement et à la gestion des aires protégées au sein de la région d'Afrique Centrale. Grâce à l'appui du RAPAC, plusieurs aires protégées transfrontalières ont été créées dans la sous région. Cependant, certaines de ces aires protégées font face au phénomène du grand braconnage transfrontalier qui risque au-delà de la perte de la biodiversité, de compromettre la paix et la sécurité dans la sous région.

En vue de renforcer les actions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité en Afrique centrale, la COMIFAC a également mis en place un groupe technique de travail dénommé : Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale en abrégé GTBAC. Ce groupe a pour objectifs de contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en Afrique centrale d'une part et d'autre part, d'accroître les capacités des négociateurs CDB de la sous-région.

Soucieux de renforcer l'application des législations nationales, des Accords et Conventions sous-régionaux, régionaux et internationaux qui règlementent la gestion de la faune sauvage, la COMIFAC a élaboré grâce à l'appui technique et financier de ses partenaires (TRAFFIC, WWF, USFWS) un Plan d'Action des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017 adopté lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC tenue à N'Djamena (Tchad) en juin 2012. Le Conseil des Ministres de la COMIFAC a instruit, le Secrétariat Exécutif de cette institution de créer un Sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage au sein du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) pour suivre d'une part, la mise en œuvre de ce Plan d'Action au niveau national et de donner des orientations techniques sur la lutte contre le braconnage et la gestion des aires protégées d'autre part.

Les missions de ce sous groupe ont été adoptées lors de l'atelier sous régional des pays de l'espace COMIFAC sur les aires protégées et la faune sauvage tenu à Brazzaville, République du Congo les 29 et 30 Avril 2013. La feuille de route convenue par les participants à cette réunion prévoit la tenue de la première réunion de ce sous-groupe de travail au mois de Novembre 2013.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec le RAPAC et avec l'appui du Projet GIZ d'appui à la COMIFAC et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) organise la première réunion du Sous Groupe de Travail

Aires Protégées et Faune sauvage du GTBAC du 18 au 20 Novembre 2013 à Douala, République du Cameroun.

## **2. Objectifs**

Cet atelier a pour objectifs de :

1. Présenter les missions et les modalités de fonctionnement du sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage à ses membres ;
2. Présenter les résultats intermédiaires de l'étude sur l'harmonisation des législations sur la faune sauvage et les aires protégées en Afrique centrale ;
3. Finaliser le guide sur la création et la gestion des Aires Protégées Transfrontalières en Afrique Centrale ;
4. Faire le point sur les initiatives de lutte anti-braconnage et du commerce illicite des produits de la faune sauvage dans les pays de l'espace COMIFAC;
5. Faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017 notamment la mise en place des Cellules Nationales de Coordination pour le suivi de la mise en œuvre de ce plan ;
6. Elaborer et adopter sa feuille de route 2014 du sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage.

## **3. Résultats attendus**

- les missions du sous-groupe de travail sur la faune sauvage et les aires protégées au sein du GTBAC sont appropriées ;
- le guide sur la création et la gestion des Aires Protégées Transfrontalières en Afrique Centrale est finalisé et validé ;
- les résultats intermédiaires de l'étude sur l'harmonisation des législations sur la faune sauvage et les aires protégées en Afrique centrale sont connus ;
- les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017 sont échangées ;
- les récentes initiatives de lutte anti-braconnage et du commerce illicite des produits de la faune sauvage dans les pays de l'espace COMIFAC sont connues ;
- la feuille de route 2014 de ce sous-groupe est adoptée.

#### **4. Lieu et durée de l'atelier**

L'atelier sous-régional des pays de l'espace COMIFAC sur les aires protégées et la faune sauvage se tiendra à Douala (Cameroun), du 18 au 20 novembre 2013.

#### **5. Méthodologie**

Les travaux vont se dérouler en plénière et en groupes.

#### **6. Participants**

L'atelier regroupera environ une trentaine de participants composés des Directeurs en charge de la Faune et des Aires Protégées, les responsables des agences nationales des parcs des pays membres de la COMIFAC, des représentants du GTBAC, de la CEEAC, du RAPAC, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des partenaires au développement.

#### **7. Gestion de la réunion**

Placée sous le Patronage Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, la gestion de la réunion sera assurée par une équipe composée :

- D'un président (Cameroun)
- D'un vice-président (Tchad)
- De deux rapporteurs (RCA et Congo).

#### **8. Documents de travail**

- TDR de la réunion;
- Ordre du jour et agenda provisoires de la réunion;
- TDR du Sous Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGT-APFS);
- Plan d'Action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) pour la période 2012-2017 ;
- Draft de guide sur la création des aires protégées en Afrique centrale ;
- Projet de feuille de route 2014 du sous-groupe de travail sur les aires protégées et la faune sauvage.